

**AFPP – JOURNÉE D'INFORMATIONS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES SUR LE NÉMATODE DU PIN
BORDEAUX– 22 OCTOBRE 2015**

**PLAN DE SURVEILLANCE NEMATODE DU PIN
AQUITAINE**

DRAAF AQUITAINE – 51, rue Kiéser – 33077 BORDEAUX CEDEX

Sujet du rapport

Le plan de surveillance sur le nématode du pin *Bursaphelencus xylophilus* s'appuie juridiquement sur la décision de la Commission Européenne du 26 septembre 2012 et de la note de service DGAL/SDQPV/N2013-8132 du 13 juillet 2013.

Il est établi en tenant compte des connaissances sur la biologie du nématode du pin, de son vecteur *Monochamus* sp. et des végétaux sensibles. Il tient également compte de l'historique des précédentes introductions de parasites en France et dans le monde (introduction du cynips du châtaignier par des plants contaminés, introduction du chancre coloré du platane lors d'opération militaires de la fin de la seconde guerre mondiale, introduction du Doryphore en France ...).

La région Aquitaine est considérée dans sa totalité comme favorable au développement du nématode du pin. L'insecte vecteur *Monochamus* sp. et plus spécialement *Monochamus galloprovincialis* a été mis en évidence dans l'ensemble de la région. Elle est considérée comme étant en zone symptomatique (où les arbres exprimeront les symptômes de dépérissement liés au nématode du pin).

Le plan de surveillance se décline en Aquitaine en 4 actions :

1. Contrôle des produits bois et des végétaux à l'entrée du territoire

Lors de leur introduction sur le territoire national il est réalisé une inspection des matériaux en bois (les bois d'emballage, d'arrimage, de copeaux ou de déchets, écorces isolées de conifères) ou de végétaux de résineux (hors thuya) originaires ou susceptibles d'être issus d'une zone contaminée.

2. L'environnement de sites sensibles (industrie du bois, plateforme logistique...), arbres « sentinelles »

Il a été réalisé un inventaire de sites à partir desquels les probabilités d'introduction étaient les plus importantes. Ces sites ont été définis suivant des critères (ici non hiérarchisés) sites militaires, voies de transport (port, aéroport, aire, d'autoroute, plateforme sncf...), industrie de 1^{ère} transformation du bois, pépinières forestières, entreprises important du matériel de zones contaminées (données douanes), plate-forme logistique. Une surveillance annuelle est mise en place dans un rayon de 3 km autour de chaque site reconnu comme sensible. La prospection est réalisée par la technique du road sampling à partir des routes carrossables situées dans la zone.

Dès qu'un arbre présente des signes de dépérissement, l'agent s'arrête, identifie l'essence concernée, détermine la cause du dépérissement s'il le peut. Il prélève un échantillon dès lors qu'il n'a pas identifié la cause du dépérissement ou si la cause du dépérissement est compatible avec les symptômes de mortalité liée au nématode du pin (ex attaque de scolyte sur un arbre affaibli par le nématode).

3. Le piégeage d'insectes vecteurs (à proximité de sites sensibles)

Il est organisé un piégeage des insectes vecteurs du nématode dans l'environnement des sites sensibles. Les sites de piégeages sont définis suivant une analyse de risques qui intègre les critères suivants :

Présence d'un site à risque, présence d'essences sensibles, quantité de matériaux bois introduit depuis un pays contaminé ou une zone contaminée, axe de transport.

Chaque site de piégeage est géoréférencé et fait l'objet d'une saisie sur une application dédiée du dsf. <http://www.sante-forets.fr/>

La mise en place des pièges et leur suivi est déléguée à la FREDON Aquitaine. Un cahier des charges annuel précise les modalités de la prospection à mettre en œuvre. Un tri des insectes capturés est assuré par un agent de la FREDON, le Pôle santé des forêts effectue un contrôle de second niveau. Seuls les insectes du genre *Monochamus* sont analysés pour recherche de nématode du pin. Les insectes autres que *Monochamus sp.* font l'objet d'une détermination par le laboratoire d'entomologie forestière de l'ONF (convention DGAL/ONF).

4. La surveillance globale de la forêt (détection de dépérissement)

La surveillance globale de la forêt est assurée par le réseau de correspondants observateurs du DSF. Ceux-ci signalent et rédigent une fiche d'observation de type O conformément à la stratégie du DSF et aux instructions particulières du Pôle Santé des Forêts. Les arbres d'essences sensibles dépérissant pour lesquels ils n'ont pu déterminer la cause de dépérissement ou que cette cause est jugée compatible avec un affaiblissement lié à une attaque de nématode du pin (ex attaque de scolyte). Les arbres détectés en forêt sont marqués avec les lettres DSF et géoréférencés. Les signalements sont transmis par le Pôle santé des forêts aux FREDON pour qu'un de leur agent effectue le prélèvement.

Le plan de surveillance mené en 2014 a permis de réaliser 232 échantillons qui se répartissent ainsi :

- 32 ont été réalisés sur arbres à proximité de site sensible,
- 149 à proximité de voies de communication
- 51 dans des peuplements de pin hors zones sensibles.

Une campagne de piégeage de l'insecte vecteur a permis de récolter 79 échantillons de *Monochamus* représentant 5686 insectes. 42 pièges ont été installés à proximité de voies de communication et 37 en peuplements forestiers hors zones sensibles.

Le plan de surveillance mené en Aquitaine représente près du 1/4 du plan de surveillance national en terme de prélèvement d'échantillons en milieu naturel.